NOTE

DESTINATAIRES : Les chefs de service

EXPÉDITRICE : Claudette Laviolette, directrice générale

DATE : Le 9 avril 2015

OBJET : **Politique relative à l’utilisation des technologies
de l’information**

Veuillez noter que le document portant sur la politique relative à l’utilisation des technologies de l’information a été mis à jour dans notre intranet.

Je vous invite à bien relire cette politique, car elle fixe les limites d’utilisation des appareils bureautiques, des logiciels et du lien Internet mis à la disposition du personnel dans l’accomplissement de son travail.

Je vous rappelle que les technologies de l’information doivent être utilisées uniquement pour le travail et que, pour des raisons de sécurité informatique, le téléchargement de logiciels non autorisés par le Service de l’informatique et des télécommunications est interdit.

À ma demande, le Service de l’informatique et des télécommunications pourra, en tout temps, vérifier l’utilisation qui est faite d’Internet et des outils informatiques mis à la disposition du personnel.

Pour toute question, n’hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

c. c. M. Claude Ladouceur, directeur des communications